



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 JANVIER 2020, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné par M<sup>me</sup> Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement de taxation relatif au barrage du lac Jaune (X0004269) - Expertises en vue de municipalisation

Pour pourvoir au remboursement du coût réel des services professionnels rendus par un arpenteur-géomètre et un notaire, il est exigé et il sera prélevée, de chaque personne concernée, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des services professionnels encourus par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

DONNÉ À CHERTSEY ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

Monique Picard  
Directrice par intérim du Service du greffe